



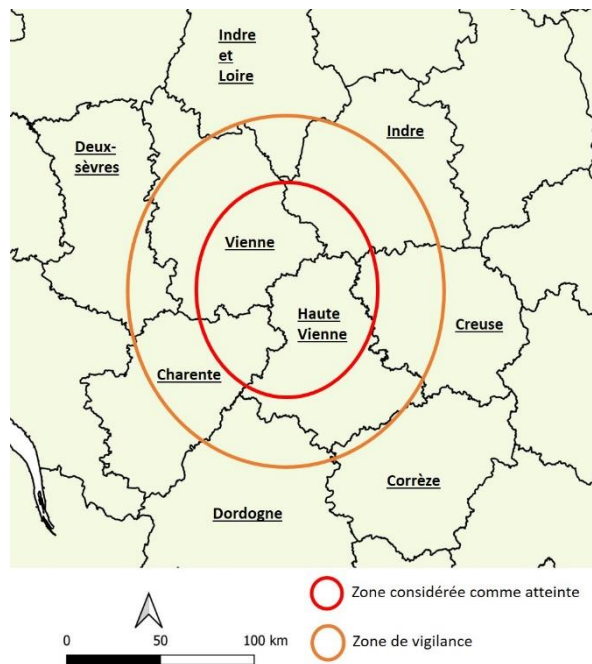
Les myiases à *Wohlfahrtia magnifica* Recommandations pour les éleveurs ovins

Version 1 – avril 2020

Cette fiche a été élaborée dans le cadre de la commission ovine de GDS France à partir des travaux conduits par les GDS 16, 86 et 87, le Copil Wohlfahrtia de Nouvelle Aquitaine et la FRGDS Nouvelle Aquitaine.

Contexte

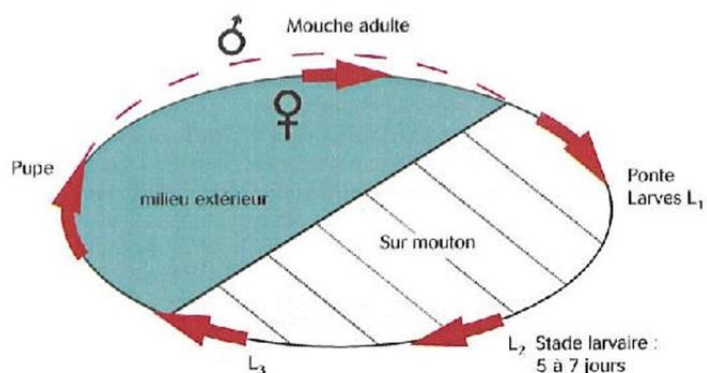
- ⇒ Maladie parasitaire due à l'**infestation cutanée par des larves de *Wohlfahrtia magnifica*** connue sous deux configurations :
 - Forme initiale classique : elle apparaît en altitude (> 800 m), de façon très localisée et ponctuelle¹ ;
 - **Forme nouvelle** : elle apparaissant de façon récurrente et continue en plaine en zone limousine depuis 2012 (carte) ;
- ⇒ L'espèce ovine est la plus fréquemment atteinte mais des cas sont également observés dans d'autres espèces : bovins, équins, porcins, canins...
- ⇒ Grande variabilité du nombre d'ovins atteints par cheptel : de quelques-uns à un très grand nombre (jusqu'à 30 %) ;
- ⇒ Conséquences catastrophiques pour la santé et le bien-être des animaux et les éleveurs : grande fragilité des animaux atteints, temps considérable à consacrer aux soins des animaux et perte de production.



Zone concernée par la nouvelle forme de *Wohlfahrtia* en 2019

Quelles sont les caractéristiques des myiases à *Wohlfahrtia magnifica* ?

➤ Biologie de la mouche



Source : Alzieu *et al.*, 2005

- ⇒ Période à risque : **de mi-mai à fin octobre suivant les conditions climatiques**. Elle apprécie un climat chaud et sec ;
- ⇒ Dépose des larves sur un animal vivant, **en particulier les ovins** (zones délainées humides) en privilégiant les zones cutanées abîmées et les plaies ;
- ⇒ Le cycle larvaire comporte 3 stades et dure 5 à 8 jours. La dernière partie du cycle (la pupaison) a lieu dans le sol d'où émerge la mouche. En fin de saison, cette phase est plus longue et la mouche émerge au printemps suivant ;

- ⇒ **Comportement discret et fugace des mouches adultes** : peu ou pas visible sur et autour des animaux ;
- ⇒ **Elles ne rentrent pas ou peu à l'intérieur des bâtiments fermés.**

¹ Connue depuis longtemps dans certaines zones de montagne mais pas chaque année. Pour information, un cas a été confirmé dans les Pyrénées Orientales à 1000 m d'altitude en 2019.



➤ Signes cliniques

- ⇒ Pénétration de **larves blanches tenaces** dans les tissus et principalement au niveau de **l'espace interdigité, de la vulve, des plaies, du conduit auriculaire (orifice en général), de la boucle auriculaire ...**
- ⇒ **Douleur intense et démangeaisons occasionnant une** perte d'appétit (brebis creuse), **des boiteries** (pas toujours marquées) et des **surinfections. Refus de saillie** en cas d'atteinte de la zone génitale.



Larves de *Wohlfahrtia magnifica*, dans l'espace interdigité du pied avant d'une brebis

Est-ce que mon troupeau est atteint de *Wohlfahrtia magnifica* ?

⇒ **La myiase à *Wohlfahrtia magnifica* est généralement observée de mi-mai à fin octobre** (des cas semblent pouvoir apparaître dès avril).

➤ Quand suspecter la myiase ?

Lorsque j'observe une ou des **larve(s) blanche(s) difficiles à retirer** (quand je tire dessus à la pince) au niveau **de l'espace interdigité, d'une plaie ou à l'intérieur d'un orifice** : vulve, prépuce, conduit auriculaire...

➤ Que faire en cas de suspicion ?

En cas de suspicion :

- **Je contacte mon GDS et mon vétérinaire ;**
- **Je réalise un prélèvement afin de faire identifier les larves (voir page 3) ;**
- **Je remplis le document accompagnant les prélèvements fournis par mon GDS ou mon vétérinaire et le joins à l'envoi du prélèvement.**



Confusion possible entre des larves issues de mouches différentes

Les larves de myiases classiquement observées en élevage sont celles de la mouche *Lucilia sericata*. Elles peuvent également se trouver sur les cadavres contrairement à *Wohlfahrtia* (nécessité de tissus vivants).

- ⇒ **Confusion possible avec les larves de *Wohlfahrtia***
- ⇒ **Besoin de confirmation de laboratoire**

Confusion possible entre des mouches adultes *Wohlfahrtia magnifica* VERSUS *Sarcophaga carnaria*



Wohlfahrtia magnifica

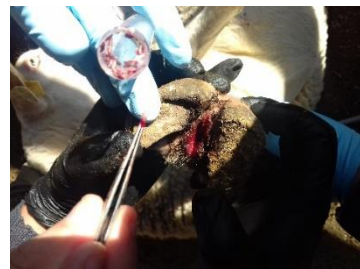
Sarcophaga carnaria

- *Wohlfahrtia* est fugace (très peu visible)
- Elle rentre peu ou pas dans les bâtiments fermés



➤ Réalisation des prélèvements (source GDS 87)

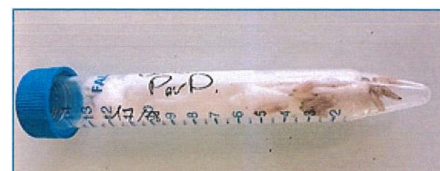
- ⇒ Je prélève au moins 10 larves (toutes les larves si moins de 10) directement sur la lésion ou les lésions avec une pince (*si possible, prélever à plusieurs endroits et sur plusieurs animaux*) ;
- ⇒ Je mets ces larves dans un même pot étanche ;
- ⇒ **IMPORTANT : ne pas jeter les larves sur le sol afin d'éviter une recontamination potentielle des animaux.**



Crédit photo : E Garin – GDS France

✓ Conditionnement et conservation des échantillons

- ⇒ Je rajoute un support humidifié (essuie-tout ou mouchoir en papier trempé dans de l'eau du robinet) pour allonger la durée de survie des larves dans le pot ;
- ⇒ Je stocke les prélèvements au réfrigérateur avant leur envoi.



Crédit photo : GDS 87

✓ Expédition des échantillons

Je contacte mon GDS pour connaître le laboratoire auquel envoyer mes prélèvements avec le document accompagnant les prélèvements.

➤ Que faire en cas de confirmation ?

- ⇒ **En cas de confirmation, je recontacte mon GDS et mon vétérinaire** pour soigner mes animaux et connaître la marche à suivre pour surveiller et prévenir les infestations ;
- ⇒ **Je contacte mes voisins de pâture** pour qu'ils surveillent leurs animaux et mettent en place la prévention nécessaire, en lien avec leur GDS et leur vétérinaire.

Comment soigner mes animaux ?

Lorsqu'un animal est atteint :

1. **Je le rentre en bâtiment fermé le temps de le soigner** car la mouche ne rentre pas naturellement (ou peu) dans les bâtiments fermés ;
2. **Je contacte immédiatement mon vétérinaire** afin de mettre en place avec lui et le plus rapidement possible les soins les plus adaptés pour :
 - a. Prendre en charge la douleur et soulager l'animal ;
 - b. Soigner la plaie, limiter la surinfection et éviter un nouveau dépôt de larves.
3. **J'applique un insecticide prévu à cet effet directement sur les larves, y compris dans la plaie, lorsque je rentre l'animal. J'attends 24h avant de retirer délicatement toutes les larves restantes et je les détruis** sans qu'elles ne tombent sur le sol. En effet, les larves pourraient continuer leur cycle en faisant leur pupaison sous terre ;
4. Je vérifie qu'aucune larve n'est présente dans la plaie 48h après l'application de l'insecticide et j'attends la guérison des lésions pour le ressortir afin d'éviter une ré-infestation ;
5. Je **surveille** de façon plus attentive **les autres animaux**.

Comment protéger mon cheptel en zone atteinte et zone de vigilance ?

- ⇒ **Je contacte mon GDS ou mon vétérinaire pour savoir si je suis en zone atteinte ou en zone de vigilance**

La prévention se base d'abord sur la **maitrise, tout au long de l'année, des facteurs de risque** liés à la conduite d'élevage et aux soins et ensuite sur la protection corporelle pendant **la période à risque, de mi-mai à fin octobre**.

1. Je maitrise les facteurs de risque

- 1.1. **Je gère efficacement les affections du pied** grâce à un protocole de gestion défini **avec mon vétérinaire** ;
- 1.2. **Je favorise une bonne hygiène lors de la pose d'éponges** pour limiter les écoulements vaginaux ;
- 1.3. J'apporte les **soins adaptés à la moindre plaie**, même minime, **notamment lors de la pose de boucles auriculaires** (hygiène adaptée) pour favoriser une cicatrisation rapide ;
- 1.4. Si je rencontre un des problèmes précédant : **je rentre le ou les animaux concernés le temps de les traiter** ;
- 1.5. A plus long terme, je veille à ce que **la queue recouvre la vulve** chez les agnelles.



2. Je définis avec mon vétérinaire la meilleure façon de protéger l'ensemble de mes ovins adultes en tenant compte des conditions climatiques, de la conduite d'élevage et des impacts environnementaux éventuels afin de :

- 2.1. Réduire le nombre de mouches en début de saison ;
- 2.2. Empêcher/limiter les déposes de larves sur les animaux sur la période la plus à risque

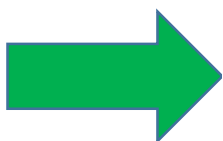
Comment gérer les mouvements et rassemblements d'animaux ?

① Introduction d'ovins en élevage	➤ Isolement de 7 jours en bâtiment fermé à l'arrivée. ➤ Contrôle quotidien individuel et systématique pendant 7 jours de : - Chaque orifice corporel, - Chaque espace interdigité - Toute boiterie, même fugace et toute plaie même minime. ➤ Suivant les situations, un traitement protecteur peut aussi être appliqué.						
② Rassemblement en zone atteinte et pendant la période à risque	<table><tr><td data-bbox="558 716 1021 918">Ovins restant une seule journée quel que soit le lieu (ouvert/fermé)</td><td data-bbox="1021 716 1505 918"> ➤ Risque d'infestation négligeable, pas de mesure particulière. </td></tr><tr><td data-bbox="558 918 1021 1075">Ovins présents plusieurs jours en bâtiment ou chapiteau fermé</td><td data-bbox="1021 918 1505 1075"> ➤ Surveillance possible au retour selon les modalités d'une introduction (voir ①). </td></tr><tr><td data-bbox="558 1075 1021 1433">Ovins présents plusieurs jours en milieu ouvert (hors bâtiment/chapiteau fermé)</td><td data-bbox="1021 1075 1505 1433"> ➤ J'applique au retour les mêmes mesures que celles prévues lors d'une introduction (voir ①). </td></tr></table>	Ovins restant une seule journée quel que soit le lieu (ouvert/fermé)	➤ Risque d'infestation négligeable, pas de mesure particulière.	Ovins présents plusieurs jours en bâtiment ou chapiteau fermé	➤ Surveillance possible au retour selon les modalités d'une introduction (voir ①).	Ovins présents plusieurs jours en milieu ouvert (hors bâtiment/chapiteau fermé)	➤ J'applique au retour les mêmes mesures que celles prévues lors d'une introduction (voir ①).
Ovins restant une seule journée quel que soit le lieu (ouvert/fermé)	➤ Risque d'infestation négligeable, pas de mesure particulière.						
Ovins présents plusieurs jours en bâtiment ou chapiteau fermé	➤ Surveillance possible au retour selon les modalités d'une introduction (voir ①).						
Ovins présents plusieurs jours en milieu ouvert (hors bâtiment/chapiteau fermé)	➤ J'applique au retour les mêmes mesures que celles prévues lors d'une introduction (voir ①).						
③ Rassemblement en zone non atteinte et pendant la période à risque regroupant des animaux de zones atteintes et non atteintes	<table><tr><td data-bbox="558 1433 1021 1550">Mon élevage est situé en zone atteinte</td><td data-bbox="1021 1433 1505 1550"> ➤ J'applique aux animaux que j'emmène, 7 jours avant le départ, les mêmes mesures que celles prévues lors d'une introduction (voir ①). </td></tr><tr><td data-bbox="558 1550 1021 1550">Mon élevage est situé en zone NON atteinte</td><td data-bbox="1021 1550 1505 1550"> ➤ J'applique au retour les mêmes mesures que celles prévues lors d'une introduction (voir ①) même si le risque est minime </td></tr></table>	Mon élevage est situé en zone atteinte	➤ J'applique aux animaux que j'emmène, 7 jours avant le départ, les mêmes mesures que celles prévues lors d'une introduction (voir ①).	Mon élevage est situé en zone NON atteinte	➤ J'applique au retour les mêmes mesures que celles prévues lors d'une introduction (voir ①) même si le risque est minime		
Mon élevage est situé en zone atteinte	➤ J'applique aux animaux que j'emmène, 7 jours avant le départ, les mêmes mesures que celles prévues lors d'une introduction (voir ①).						
Mon élevage est situé en zone NON atteinte	➤ J'applique au retour les mêmes mesures que celles prévues lors d'une introduction (voir ①) même si le risque est minime						
④ Rassemblement hors période à risque, quelle que soit la zone	➤ Risque d'infestation nulle, pas de mesure particulière.						

Autres espèces atteintes

L'ensemble des mesures décrites dans ce document pour les ovins peuvent être appliquées pour d'autres espèces suivant la situation et les besoins.

Les éleveurs mixtes ovins-bovins situés en zone atteinte doivent avoir une attention particulière pour les bovins notamment lors de l'écorchage ou de toute plaie même petite (nombril, pose de boucle auriculaire, sutures...).



Je contacte mon vétérinaire et mon GDS pour plus de précisions